

ACTUALITÉ DE L'ARTISANAT

Le futur des panneaux photovoltaïques

Pendant de nombreuses années l'installation de panneaux photovoltaïques faisait l'objet d'aides particulièrement attractives pour le particulier comme pour les professionnels. Entre les grilles tarifaires de rachat et les crédits d'impôts disponibles, installer des panneaux photovoltaïques était un investissement qui promettait de se rembourser tout seul en quelques dizaines d'années.

Les aides de l'État telles que les crédits d'impôts et la possibilité de revendre l'énergie produite par les panneaux solaires à des tarifs intéressants faisaient partie des plans du gouvernement permettant d'atteindre les objectifs de Grenelles. Ces objectifs sont relatifs à l'augmentation de la consommation d'énergies renouvelables par la France, et sont similaires à ceux de la majorité des pays développés.

Ceci a contribué à un développement rapide du secteur du photovoltaïque, surtout depuis l'annonce du maintien des tarifs de rachat des années 2010 à 2012. Malheureusement pour les professionnels du photovoltaïque mais également pour ceux qui ont ou vont installer des panneaux photovoltaïques sur leur maison ou dans leur jardin, une baisse régulière des tarifs de rachat est survenue depuis 2013. La dégressivité est légalement fixe et basé sur une baisse de 10% chaque année depuis le 1er janvier 2014. Depuis cette date, le crédit d'impôt sur les installations photovoltaïques a été tout bonnement supprimé.

D'autres aides pour les investissements photovoltaïques ?

Crédit d'impôt sur les équipements hybrides

L'**article 106** de la loi de finances pour 2016 prévoit des conditions d'éligibilité des systèmes hybrides (PV-T, aérovoltaïque ...) au crédit d'impôt.

Article 106 : « Toutefois, pour les dépenses payées au titre de l'acquisition d'un équipement intégrant un équipement de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant l'énergie solaire thermique, le crédit d'impôt s'applique sur le coût total de cette acquisition, dans la limite d'une surface de capteurs solaires fixée par arrêté conjoint des ministres chargés de l'énergie, du logement et du budget, et après application à la surface ainsi déterminée d'un plafond de dépenses par mètre carré de capteurs solaires ;

Pas d'impôt sur les revenus

Une autre forme d'aide en vigueur est intéressante : Les revenus tirés de vos installations

photovoltaïques peuvent ne pas être taxé sur votre impôt sur le revenu si puissance inférieure ou égale à 3 kWc.

Vous pouvez en savoir plus sur cette exonération d'impôt en consultant le Bulletin Officiel des Impôts qui précise les conditions requises.

Les aides qui étaient ultra intéressantes au début des années 2010 ne sont aujourd'hui plus aussi nombreuses, il existe cela dit de nombreuses mesures nationales ou locales qui vous permettront de rentabiliser votre placement écologique photovoltaïque. Notons également que les prix du matériel ont tendance à baisser dans le même temps et que nous sommes en capacité de pouvoir imaginer de nouvelles révolutions technologiques accessibles aux particuliers très rapidement.

Moins de réductions d'impôts mais des progrès technologiques

Comme nous l'avons vu plus haut, les crédits d'impôt relatif à l'installation de panneau solaire a vraiment baissé à partir de 2012. La raison annoncée de cette baisse de l'investissement de l'Etat est que plus de réductions sont depuis accordées à ceux qui réalisent des travaux d'isolation, ce qui est la préoccupation première pour le gouvernement en ce moment.

Mais dans le même temps nous remarquons que l'évolution des technologies et des matériaux entraînent une baisse des coûts par les fabricants ainsi qu'une performance accrue des panneaux photovoltaïques. Parmi ces évolutions technologiques citons par exemple les cellules solaires actives depuis l'intérieur, les systèmes de stockage (batteries) surboostés. D'ailleurs ces deux exemples cités me font rappeler que les deux vecteurs principaux de croissance du photovoltaïque se situent au niveau du **stockage de l'énergie** produite (bien qu'elle puisse en partie repartir sur le réseau) et d'un autre côté le **taux de conversion de la lumière en électricité**. De ce côté un nouveau record vient d'être passé, on en est à 46% ! La marge de progression est énorme et bien que l'énergie solaire soit aujourd'hui marginale comparativement aux autres énergies propres, on estime qu'elle possède la plus forte marge de progression pour les décennies à venir et pourrait bien devenir la plus importante à l'horizon 2030.

Malgré les aides importantes apportées au début des années 2010, l'équipement des particuliers en panneaux solaires n'a jamais vraiment explosé contrairement à d'autres pays. Depuis quelques années les aides ont énormément baissées mais dans le même temps le prix des équipements n'a cessé de baisser et la capacité de ces mêmes équipements n'ont cessées de s'améliorer. Le photovoltaïque reste sans aucun doute un bon investissement écologique. En gros avec une installation photovoltaïque vous pouvez gagner un peu d'argent (EDF rachète l'électricité), avoir une démarche militante et durable pour la protection de la planète et dernier mais pas le moindre pouvoir entrer dans un principe d'autoconsommation énergétique qui est une approche qui est de plus en plus répandue chez les possesseurs de panneaux solaires.